

(Par lettre ou par fax: 022 327 52 40)

Adresse: Administration fiscale cantonale, Direction de la perception,  
Case postale 3937, 1211 GENEVE 3

Concerne: Nom et prénom du contribuable:

N° contribuable:

N° compte:

Messieurs,

Un système du compte courant unique par contribuable a dû être organisé parallèlement à la modification de la LPGIP, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013, aussi je viens par la présente vous confirmer mon accord de regrouper désormais dans un compte unique tous les versements d'avance que j'ai effectués par le passé, sous bonne valeur, et de vous autoriser à procéder à la compensation de mes avances avec les montants dus lorsque je serai taxé pour telle et telle année fiscale par le débit de ce compte unique.

Dans l'hypothèse où mon compte unique de contribuable n'aurait pas été encore activé, je vous invite formellement – par la présente – à procéder à sa mise en œuvre.

A toutes fins utiles et dans l'hypothèse où une taxation survenait avant la mise en œuvre formelle de mon compte unique de contribuable, je vous donne les instructions suivantes:

- Dans le cadre de versements exécutés comme acomptes sur une année fiscale considérée (ICC et/ou IFD) au regard d'un bordereau de taxation émis pour cette année fiscale, de verser l'excédent, sous valeur réception des montants constituant l'excédent par l'AFC, au profit d'une autre année fiscale (ICC et/ou IFD) où il y aurait un déficit.
- Dans l'hypothèse d'un excédent d'acompte d'une année fiscale considérée suite à l'émission d'un bordereau de taxation pour cette année fiscale considérée et qu'il n'y ait pas encore une autre année fiscale où il y aurait un déficit, veuillez verser l'excédent, sous bonne valeur (cf. supra), au profit de la plus ancienne année fiscale encore ouverte (à savoir pour laquelle un bordereau de taxation n'a pas encore été émis par l'Administration).
- Ces instructions sont valables pour tous les versements effectués en ma qualité de contribuable pour les impôts ICC et les impôts IFD.
- Dans l'hypothèse où je disposerais d'un excédent de versement, alors que toutes mes années fiscales auraient été bouclées par l'émission d'un bordereau de taxation (IFD et ICC), vous voudrez bien me faire parvenir un décompte final afin que je puisse vous donner instruction soit de me rembourser ce montant, soit de le garder à valoir sur l'année fiscale en cours.

Veuillez recevoir, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Date:

Signature